



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2016

Date d'affichage : 25/05/2016

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Jacques PRADELLE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.**

Était absente et représentée : **Anaïs CHARDON représentée par Nicole MUCCHIELLI**

Le nombre de votants est de 15.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - AFFAIRES GENERALES

I.1.1 Election la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'élire les membres de la commission d'appel d'offres. En effet, pour les communes, la composition reste la même depuis l'entrée en vigueur au 1er avril 2016 de [l'ordonnance n° 2015-899](#) du 23 juillet 2015.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du maire et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle est applicable pour tous les marchés dont la consultation est lancée depuis le 1^{er} avril 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'élection de la commission suivante et de désigner les membres de l'Assemblée Municipale au sein de celle-ci :

Commission d'appels d'offres.

Président : **Serge BLACHE**

Membres titulaires : **Jacques PRADELLE, Pascal BAUDE et Karine BEAUGIRAUD**

Membres suppléants : **Michel FRAISSE, Stéphane FOURNIER et Benoît MOREL**

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés élit les membres de la commission d'appel d'offres présentés sur une seule et même liste.

I.1.2 Proposition de motion contre la fermeture envisagée de la trésorerie de Tain l'Hermitage

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la fermeture envisagée de la trésorerie de Tain l'Hermitage en 2017. Les Maires du canton, réunis le 24 mai ont décidé à l'unanimité de présenter à leurs Conseils Municipaux respectifs, une motion contre la fermeture de la trésorerie de TAIN L'HERMITAGE.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à onze voix pour, un contre et trois abstentions des membres présents et représentés adopte la motion contre la fermeture envisagée de la trésorerie de Tain l'Hermitage.

I.2 - FINANCES

I.2.1 Convention avec la Commune de MERCUROL-VEAUNES – Accueil des élèves

Le Conseil Municipal avait délibéré en date du 18 décembre 2009 sur la convention d'accueil des élèves de la commune de VEAUNES. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la convention d'accueil de ces enfants puisque la commune de MERCUROL VEAUNES a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Il convient de formaliser administrativement l'entente entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de CHANOS-CURSON et MERCUROL-VEAUNES pour l'accueil des élèves au groupe scolaire Maurice ALLONCLE.

I.2.2 Divers

I.3 - VOIES ET RESEAUX

I.3.1 Délibération spécifique pour l'adaptation du réseau électrique basse tension et aménagement de la voie

Monsieur le Maire explique, que le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau pour l'adaptation du réseau électrique basse tension et aménagement de la voie. En effet, le permis de construire de Mr et Mme TROUILLET a été transféré à de nouveaux propriétaires Mr et Mme LEPRIOL.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la délibération spécifique pour l'adaptation du réseau électrique basse tension et l'aménagement de la voie. La somme à recouvrer sera de 3 785 €.

I.3.2 Convention de versement préalable à intervenir avec Monsieur et Madame Alexandre LEPRIOL

Il est suggéré d'établir une convention entre la commune et Monsieur et Madame Alexandre LEPRIOL, obligeant :

- La Commune à réaliser les divers équipements ;
- Monsieur et Madame Alexandre LEPRIOL s'engageant à verser à la commune la participation exigible pour le financement des travaux d'adaptation de réseaux et d'aménagement de la voirie, à savoir 3 785 € ;

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

I.4 - INTERCOMMUNALITE

I.4.1 Proposition de motion des 25 Maires du territoire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes, sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une motion sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme.

Il a été proposé la fusion de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse avec Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Par ailleurs, ce schéma préconise la fusion du Pays de Saint-Félicien avec les Communautés de communes du Val d'Ay et du Pays de Lamastre. Compte tenu de la communauté d'intérêts qui lie les Communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage-Tournonais et du Pays de Saint-Félicien, cette motion précise le rattachement du Pays de Saint-Félicien à la future Communauté de communes Hermitage-Tournonais-Pays de l'Herbasse. En effet, comme le Conseil communautaire du Pays de Saint-Félicien a pu le rappeler lors de sa séance du 29 octobre 2015, le centre du bassin de vie naturel, reconnu par tous, est celui d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la position que celui-ci souhaite adopter vis-à-vis de cette proposition de motion.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la motion proposée par les Maires du territoire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

I.4.2 Pacte financier et fiscal 2015-2020 d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le pacte financier et fiscal 2015-2020 d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à huit voix pour, quatre contre et trois abstentions des membres présents et représentés adopte le pacte financier et fiscal d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes, en émettant des réserves sur le fonds de concours qui doit nécessairement avoir pour objet de financer l'investissement, le montant de la dotation de solidarité communautaire doit être indexé en cas de variation aussi bien à la baisse ou à la hausse de la CVAE.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Décisions prises par délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.

II.2 Note d'information de l'Agence de l'eau sur la fiscalité de l'eau.

II.3 Utilisation ex local des Sapeurs-Pompiers par les services techniques de la Commune.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
JEUDI 30 JUIN 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par nous,
Le 1^{er} juin 2016,

Serge BLACHE,
Maire de CHANGS-CURSON

